



SUD EDUCATION 94
MAISON DES SYNDICATS
11-13 RUE DES ARCHIVES
94000 CRETEIL

à
M. LE RECTEUR
A Mme/M. la/le DASEN
S/C du ou de la chef-fe d'établissement, chef-fe de service, IEN

Madame, Monsieur,

Je soussigné-e,

En application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 ou du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un **jour**, en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera les :

JEUDI 27 JUIN 2023
VENDREDI 28 JUIN 2023

à :

31, rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris

sous l'égide du Centre d'Etudes et de Formation Interprofessionnelles CEFI, 31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris, organisme reconnu par l'arrêté du 13 janvier 2009, Solidaires.

STAGE OUVERT À L'ENSEMBLE DES PERSONNELS

SIGNATURE

Chaque fonctionnaire ou agent, titulaire ou non-titulaire, syndiqué-e ou non, peut bénéficier de 12 jours de congés de formation syndicale par an, fractionnables à volonté sans aucun retrait de salaire.

A remettre au plus tard un mois
avant la date du stage.